

Délibération n° BUR – 26 – 18 juillet 2018 – Avis relatif à des propositions de modification de la liste des actes et prestations remboursés par l'assurance maladie, portant sur la scanographie.

Par lettre en date du 4 juillet 2018, notifiée le 11 juillet 2018, la Direction générale de l'UNOCAM a saisi l'UNOCAM, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, de propositions de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie (LAP), portant sur la scanographie.

L'UNOCAM propose :

- d'actualiser la rédaction de l'article I-14-1 « *Actes donnant droit à forfait technique* » du Livre I^{er} de la LAP ;
- de mettre à jour les dispositions de classification des équipements de scanographie à l'annexe 3 de la LAP.

L'UNOCAM prend acte de ces propositions.

Délibération adoptée à l'unanimité